

DECRET N°85-255 du 28 Juin 1985

abrogeant en ce qui concerne le Camarade Mesmin KOUNASSO, Conseiller Technique du Président de la République, les dispositions du décret N°76-47 du 20 Février 1976 portant nomination de Conseillers Techniques auprès du Président de la République, de Directeurs Généraux et de Directeurs dans les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N°76-47 du 20 Février 1976 portant nomination de Conseillers Techniques auprès du Président de la République, de Directeurs Généraux et de Directeurs dans les Ministères,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Camarade Mesmin KOUNASSO, Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République, pour compter du 27 Juin 1985, les dispositions du décret N°76-47 du 20 Février 1976 portant nomination de Conseillers Techniques auprès du Président de la République, de Directeurs Généraux et de Directeurs dans les Ministères.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 28 Juin 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - SA/CC du PRPB 4 - CF/ANR 4 CPC 6 - PPC 2 SGCEN 4  
Ministères et : CEAP 22 - IGE et ses Sections 4 DGPE au MTAS 2 DB 4  
DCF-DSDV-DECP 12 - ONEPI-Gde Chanc. 2 - BCP-DPE-DLC-INSAE 8 DAN 2  
Intéressé 1 - JORPB 1